

**COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA LUTTE CONTRE
LES NUISANCES DUES AU TRAFIC AERIEN**

**Procès-verbal de la 77^e séance du lundi 4 novembre 2011
en salle de conférence II de l'Aéroport de 17h00 à 18h00**

Présents :	MM.	Robert DEILLON, Président Robert BEFFA Boris CALAME Philippe CALAME Jean-Marc COMTE Claude ETTER Serge GOBBI Christian GOUMAZ Pascal HOCHSTRASSER Marc MOUNIER Claude PIOTTON Ermanno SCHENA
Observateur du CA :	M.	Jean-Michel KARR
Experts :	MM.	François MEYLAN Philippe ROYER
Secrétaire :	M.	Pascal HELFER
Excusés :	MM.	Jean-Marc DEVAUD Pierre-Etienne DUTY Claude GENECAND Antoine GINI Ivan HARALAMBOF Yvan ROCHAT Jean-Marc THEVENAZ Simon WERMELINGER

ORDRE DU JOUR

- Fonds environnement – Budget 2012
-

Préambule

M. Deillon souhaite la bienvenue à M. Philippe Royer, directeur du service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, nommé en qualité d'expert au sein de la commission consultative des nuisances de l'AIG jusqu'au prochain renouvellement de ses membres le 28 février 2012.

M. Deillon rappelle à M. Royer qu'il est soumis au secret de fonction, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la Loi concernant les membres des commissions officielles du 24 septembre 1965, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du Code pénal suisse.

M. Royer remercie la commission de son accueil et précise qu'il est en charge, en qualité de directeur *ad intérim*, du service cantonal de la protection de l'air.

Les membres de la commission sont invités à se présenter lors d'un rapide tour de table.

M. Deillon rappelle que l'examen du budget 2012 du Fonds environnement est l'unique point à l'ordre du jour.

Fonds environnement – Budget 2012

M. Deillon indique que le budget 2012 du Fonds environnement a été soumis au Conseil d'administration de Genève Aéroport le 21 octobre dernier, en préparation de son adoption le 25 novembre 2011.

M. Deillon explique que le budget 2012 n'a pas pu être présenté plus tôt vu qu'il n'était pas encore complètement abouti en septembre lors de la dernière séance de la commission. Sur le fond, le budget 2012 s'inscrit dans la continuité des actions en cours régulièrement discutées au sein de la commission.

M. Deillon passe la parole à M. Mounier pour présenter les rubriques du budget 2012.

Présentation et discussion

En se basant sur le budget 2012 du Fonds environnement tel qu'il a été soumis au Conseil d'administration de Genève Aéroport le 21 octobre dernier (**annexe 1**), M. Mounier commente par domaine les dépenses engagées en 2011 et celles prévues pour 2012 en suivant la note envoyée aux membres de la commission le 25 octobre dernier (**annexe 2**).

En préambule, M. Mounier explique que les rubriques du Fonds environnement ont été regroupées au sein des différents domaines environnementaux et que des numéros de projet ont été créés pour les objets d'une certaine importance.

Système de management environnemental

M. Boris Calame demande si la certification Nature & Économie est comprise dans la rubrique Certifications environnementales. M. Mounier indique que tel est bien le cas ainsi que la certification carbone (*Airport Carbon Accreditation, ACA*).

Gestion de l'énergie (compte 380816)

M. Philippe Calame demande quel est le principe du projet « solaire froid ». M. Mounier explique qu'il s'agit d'une technologie utilisant des panneaux solaires thermiques sous vide (technologie de l'ultravide développée au CERN) installés sur en toitures de l'aéroport pour produire de la chaleur à haute température, qui alimentera notre conduite à distance. Cette chaleur, en alimentant une machine à absorption, pourra produire également du froid utilisé pour le rafraîchissement des bâtiments de l'aéroport.

Gestion des eaux (compte 380818)

M. Boris Calame demande quand devraient débiter les premiers travaux de construction des ouvrages de rétention des eaux de ruissèlement prévus dans la variante retenue pour le bassin versant du Vengeron. M. Deillon explique qu'il s'agit maintenant de finaliser l'étude et de valider le concept auprès de la Direction générale. Un cahier des charges devra ensuite être élaboré en vue d'un appel d'offres. Au vu du coût des installations envisagées, celles-ci sont soumises aux règles des marchés publics. Une fois la phase d'avant-projet terminée, le projet sera présenté aux autorités fédérales compétentes en la matière et fera l'objet d'une procédure d'approbation des plans. Au regard des étapes encore restantes, un démarrage des travaux pourrait intervenir durant l'année 2013.

Lutte contre le bruit (compte 380819)

S'agissant du projet d'amortisseur de bruit pour avions, M. Boris Calame demande que les considérations techniques et environnementales de cette nouvelle installation fassent l'objet d'une présentation à la commission avant que le dossier soit soumis à l'autorité pour approbation. Le projet sera présenté à l'occasion de la prochaine séance de la commission.

M. Royer demande si le début des travaux est prévu en 2012. M. Mounier explique que le planning prévisionnel du projet prévoit le début des travaux dans le courant du dernier trimestre 2012, sous réserve de la durée du processus décisionnaire.

M. Philippe Calame réitère le souhait que les recettes correspondantes à l'utilisation d'une installation financée par le Fonds environnement bénéficient au Fonds. M. Mounier indique que le principe de facturer aux sociétés de maintenance l'utilisation de ce nouvel amortisseur de bruit fera l'objet d'un examen. Le cas échéant, les recettes ne permettront en aucun cas d'amortir l'installation.

Insonorisations France (compte 380822)

M. Philippe Calame demande quel est le budget total prévu pour le dispositif d'aide à l'insonorisation en France. M. Mounier indique que le montant total des travaux d'insonorisation est estimé en l'état à 6 à 8 millions d'euros. Ce dispositif concerne 800 habitations toutes situées sur la commune de Ferney-Voltaire. L'aide à l'insonorisation devrait intervenir pour les quatre ou cinq années à venir.

M. Royer demande si les prescriptions techniques prévues pour les travaux d'insonorisation en France sont différentes de celles déjà appliquées en Suisse. M. Mounier explique que de

manière générale les deux concepts sont semblables. Il demeure des différences liées notamment aux normes applicables en France, plus particulièrement s'agissant des considérations techniques relatives aux systèmes de ventilation pour les appareils à combustion à gaz du fait de l'augmentation de l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment résultant du changement des vitrages.

Intérêts portés en compte

Faisant suite à la volonté des membres de la commission d'augmenter le taux de rendement du Fonds environnement et conformément à l'avis de la Cour des comptes, M. Mounier explique que 50% du solde du Fonds en fin d'année sera rémunéré avec le taux de rendement des obligations de la Confédération à 2 ans, à compter de 2011. S'agissant de l'autre moitié du Fonds, elle sera rémunérée au taux de rendement moyen des disponibilités.

Au regard des dépenses et des recettes, M. Boris Calame exprime le souci, déjà formulé, que le capital du Fonds environnement soit épuisé à moyen terme et fait la demande que soit élaborée une prévision financière sur cinq ans des disponibilités du Fonds environnement. M. Deillon indique qu'une évaluation des dépenses et des recettes à moyen terme est en cours d'élaboration. Ce dernier fera l'objet d'une présentation à la commission.

Préavis de la commission

La commission préavise **favorablement** le budget 2012 du Fonds environnement à l'unanimité des membres présents, avec 1 abstention.

* * *

La séance est levée à 18h00.

Prochaine séance de la commission

lundi **28 novembre** 2011 à 17h00

Pascal HELFER

[signé le 21 novembre 2011]

Le secrétaire

Annexes :

1. *Projet de budget 2012 du Fonds environnement, tel que soumis au CA le 21 octobre 2011 (en possession des membres de la commission)*
2. *Note explicative du 25 octobre 2011 sur le budget 2012 du Fonds environnement (en possession des membres de la commission)*